

# Accord Veolia/Engie: Suez dénonce des «conditions inédites et irrégulières»

Le conseil d'administration d'Engie a décidé d'accepter l'offre de Veolia et de lui vendre ses parts dans Suez, en dépit du vote contraire de l'Etat.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 5 heures, mis à jour il y a 4 heures



Lundi soir, le conseil d'administration d'Engie a accepté de vendre ses parts dans Suez à Veolia.

STEPHANE MAHE / REUTERS

Le groupe Suez a dénoncé mardi des «*conditions inédites et irrégulières*», au lendemain de l'accord sur le rachat par Veolia de 29,9% de son capital détenu par Engie, une opération qu'il continue de considérer comme «*hostile*», dans un communiqué.

Lundi soir, le conseil d'administration d'Engie a décidé d'accepter l'offre de Veolia et de lui vendre ses parts dans Suez, en dépit du vote contraire de l'Etat, en plein bras de fer entre les deux fleurons français de l'eau et du traitement de déchets.

Selon des sources proches du dossier, les deux administrateurs CFDT d'Engie n'ont pas pris part au vote, tandis que l'administrateur CGT aurait voté contre et que l'administrateur CGC aurait voté en faveur de l'opération, contre l'avis de sa fédération. L'offre améliorée de Veolia, qui propose à Engie 3,4 milliards d'euros (18 euros par action) pour 29,9% de Suez, expirait lundi à minuit.

**À VOIR AUSSI - Véolia-Suez: «La priorité du gouvernement est de protéger les emplois» rappelle Élisabeth Borne**